

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° I-1503

présenté par

M. Abad, M. Straumann, M. Cattin, M. Ferrara, M. Vatin, M. Vialay, M. Minot, Mme Trastour-Isnart et Mme Kuster

ARTICLE 5

Supprimer l'alinéa 159.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objectif de rétablir la revalorisation des valeurs locatives retenues pour l'établissement de la TH pour les locaux affectés à l'habitation principale en 2020.

Outre le fait que l'absence de revalorisation entraînerait une perte de ressources de 250 millions d'euros par an pour les collectivités locales, cela soulèverait également des questions d'ordre juridiques importantes.